

CARREFOUR COMMUNAUTAIRE MONTROSE INC.

États financiers

31 mars 2023

CARREFOUR COMMUNAUTAIRE MONTROSE INC.

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	3 - 4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5 - 6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 13

Amstutz Inc.
Comptables Professionnels Agréés
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
CARREFOUR COMMUNAUTAIRE MONTROSE INC.

Opinion avec réserve - Nous avons effectué l'audit des états financiers de CARREFOUR COMMUNAUTAIRE MONTROSE INC. (l'organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences au problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve - Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, l'organisme reçoit des apports pour financer ses activités pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit des produits de cette nature s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme, et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des apports reçus, du résultat net et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2023 et 2022, des actifs courants au 31 mars 2023 et 2022, et des actifs nets au 1er avril et 31 mars 2023 et 2022. Notre opinion d'audit a été modifiée au 31 mars 2022 en fonction de cette limite.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers - La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers - Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci

résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Par: R. Amstutz, CPA auditeur
Le 12 juin 2023
Montréal, Québec
Permis No: A105202

CARREFOUR COMMUNAUTAIRE MONTROSE INC.
RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2 0 2 3</u>	<u>2 0 2 2</u>
PRODUITS		
<u>Gouvernement provincial</u>		
Ministère de la Santé et des Services sociaux		
CCSMTL PSOC - Mission globale	236 628 \$	221 891 \$
Secrétariat aux aînés		
Programme ITMAV	102 000	102 000
Programme Action Aînés du Québec	7 816	31 266
Programme Soutien à l'action bénévole (SAB)	<u>2 000</u>	<u>2 500</u>
	<u>348 444</u>	<u>357 657</u>
<u>Gouvernement fédéral</u>		
Emploi et Développement social Canada		
PCE	<u>5 173</u>	<u>7 932</u>
	<u>5 173</u>	<u>7 932</u>
<u>Gouvernement municipal</u>		
Ville de Montréal		
Projet Action vigilance aîné - AVA	7 260	5 240
Documentaire - 15 juin	3 000	-
J'y bouge, j'y vis, j'y vieillis	<u>-</u>	<u>5 300</u>
	<u>10 260</u>	<u>10 540</u>
<u>Partenaires</u>		
Centraide	62 700	62 700
Fondation Grace Dart	25 000	25 000
Caisse Desjardins du Coeur-de-l'île	5 000	-
Autres partenaires	1 250	4 000
Fonds d'urgence COVID-19	1 000	26 652
Rituel de deuil - COVID-19	<u>500</u>	<u>16 000</u>
	<u>95 450</u>	<u>134 352</u>
<u>Autres produits</u>		
Contribution des usagers	92 798	60 896
Autres contributions	12 760	-
Gestion de projets	11 727	-
Dons et levées de fonds	10 136	8 772
Cotisations des membres	8 000	6 810
Intérêts et autres produits	<u>1 790</u>	<u>910</u>
	<u>137 211</u>	<u>77 388</u>
	<u>596 538 \$</u>	<u>587 869 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CARREFOUR COMMUNAUTAIRE MONTROSE INC.
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>Affecté</u>				
	<u>Investi en immobi- lisations</u>	<u>Plan de dévelop- pement</u>	<u>Lac-à l'épaule</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$	
SOLDE AU 31 MARS 2021	16 147	26 488	10 000	96 610	149 245
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(4 384)</u>	<u>(5 127)</u>	<u>-</u>	<u>34 861</u>	<u>25 350</u>
	<u>11 763</u>	<u>21 361</u>	<u>10 000</u>	<u>131 471</u>	<u>174 595</u>
SOLDE AU 31 MARS 2022	11 763	21 361	10 000	131 471	174 595
(Insuffisance) des produits sur les charges	<u>(5 140)</u>	<u>(14 038)</u>	<u>(5 127)</u>	<u>(43 380)</u>	<u>(67 685)</u>
Virement interfonds	<u>6 774</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(6 774)</u>	<u>-</u>
SOLDE AU 31 MARS 2023	<u>13 397</u>	<u>7 323</u>	<u>4 873</u>	<u>81 317</u>	<u>106 910</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CARREFOUR COMMUNAUTAIRE MONTROSE INC.
RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2 0 2 3</u>		<u>2 0 2 2</u>
	<u>Affectés</u>	<u>Non affectés</u>	<u>Total</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
PRODUITS	<u>-</u>	<u>596 538</u>	<u>596 538</u>
CHARGES			
Salaires et charges sociales	-	400 223	400 223
Contributions aux charges communes du Centre Gabrielle- et-Marcelle-Lapalme	-	13 110	13 110
Communications et site web	-	11 916	11 916
Entretien et support informatique	-	8 337	8 337
Accompagnement pour soins de santé	-	17 343	17 343
Accueil	-	1 065	1 065
Hommage aux bénévoles et voyage annuel	-	8 967	8 967
Activités communautaires	-	93 191	93 191
Voyage annuel	-	12 981	12 981
Frais de bureau, formation et documentation	-	19 611	19 611
Publicité et promotion	-	2 477	2 477
Honoraires professionnels et sous contrats	-	28 793	28 793
Frais de représentation et de déplacement	-	1 703	1 703
Frais d'adhésion et contribution au milieu	-	547	547
Frais d'animation	-	2 770	2 770
Assurance et autres charges	-	2 428	2 428
Reconnaissance des employés	-	2 729	2 729
Frais de gestion de projets	-	11 727	11 727
Plan de développement	14 038	-	14 038
Lac à l'épaule	5 127	-	5 127
Amortissement	5 140	-	5 140
	<u>24 305</u>	<u>639 918</u>	<u>664 223</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(24 305)</u>	<u>(43 380)</u>	<u>(67 685)</u>
			<u>25 350</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CARREFOUR COMMUNAUTAIRE MONTROSE INC.
BILAN
au 31 mars 2023

	<u>2 0 2 3</u>	<u>2 0 2 2</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	27 615 \$	52 572 \$
Placements à court terme (note 3)	167 745	106 062
Débiteurs (note 4)	11 797	11 262
Subventions à recevoir	-	26 030
Frais payés d'avance	<u>14 072</u>	<u>7 440</u>
	221 229	203 366
IMMOBILISATIONS (note 5)	<u>13 397</u>	<u>11 763</u>
	<u>234 626 \$</u>	<u>215 129 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	24 896 \$	34 034 \$
Apports reportés (note 7)	<u>102 820</u>	<u>6 500</u>
	<u>127 716</u>	<u>40 534</u>
ACTIF NET		
AFFECTÉ		
Investi en immobilisations	13 397	11 763
Plan de développement (note 9)	7 323	21 361
Lac-à-l'épaule (note 9)	4 873	10 000
NON AFFECTÉ	<u>81 317</u>	<u>131 471</u>
	<u>106 910</u>	<u>174 595</u>
	<u>234 626 \$</u>	<u>215 129 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL

André Tremblay
....., administrateur
Paul Doyon
....., administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CARREFOUR COMMUNAUTAIRE MONTROSE INC.
FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2 0 2 3</u>	<u>2 0 2 2</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(67 685)\$	25 350 \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement	<u>5 140</u>	<u>4 384</u>
	(62 545)	29 734
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(535)	(1 372)
Subventions à recevoir	26 030	11 060
Frais payés d'avance	(6 632)	(6 962)
Créditeurs	(9 138)	1 470
Apports reportés	<u>96 320</u>	<u>6 500</u>
	<u>43 500</u>	<u>40 430</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	<u>(6 774)</u>	<u>-</u>
	<u>(6 774)</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	36 726	40 430
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>158 634</u>	<u>118 204</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>195 360 \$</u>	<u>158 634 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de ce qui suit:

Encaisse	27 615 \$	52 572 \$
Placements à court terme	<u>167 745</u>	<u>106 062</u>
	<u>195 360 \$</u>	<u>158 634 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif et un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'organisme a pour mission de développer et de soutenir un lieu d'appartenance dans le but de promouvoir les divers services et activités requis pour assurer aux personnes âgées du quartier Rosemont et ses environs un service bénévole pour aider ces personnes à demeurer dans leur milieu et dans la communauté.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Comptabilité par fonds

L'organisme comptabilise ses opérations en conformité avec les usages particuliers de la comptabilité par fonds.

- L'actif net non affecté rend compte des produits et des charges afférents à la prestation de services et à l'administration générale.
- L'actif net investi en immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.
- L'actif net affecté est constitué des sommes réservées par le Conseil d'administration pour des projets spéciaux. L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectations d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus des activités d'autofinancement sont constatés lorsque les services sont rendus ou lorsque les événements ont lieu.

CARREFOUR COMMUNAUTAIRE MONTROSE INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode de l'amortissement dégressif, aux taux suivants:

Mobilier et équipements	20%
Équipement informatique	30%

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs et des subventions à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent un nombre d'heures considérable pour aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

3. PLACEMENTS À COURT TERME

	<u>2 0 2 3</u>	<u>2 0 2 2</u>
Compte d'épargne, 2,50% (2022 - 0,25%)	161 865 \$	100 182 \$
Obligation au taux de 2,0%, échéant en mai 2023	<u>5 880</u>	<u>5 880</u>
	<u>167 745 \$</u>	<u>106 062 \$</u>

4. DÉBITEURS

	<u>2 0 2 3</u>	<u>2 0 2 2</u>
Comptes à recevoir	7 632 \$	6 994 \$
Taxes de vente à recevoir	<u>4 165</u>	<u>4 268</u>
	<u>11 797 \$</u>	<u>11 262 \$</u>

CARREFOUR COMMUNAUTAIRE MONTROSE INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2023

5. IMMOBILISATIONS

			<u>2 0 2 3</u>	<u>2 0 2 2</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	
Mobilier et équipements	29 549 \$	26 184 \$	3 365 \$	3 682 \$
Équipement informatique	<u>43 358</u>	<u>33 326</u>	<u>10 032</u>	<u>8 081</u>
	<u>72 907 \$</u>	<u>59 510 \$</u>	<u>13 397 \$</u>	<u>11 763 \$</u>

6. CRÉDITEURS

	<u>2 0 2 3</u>	<u>2 0 2 2</u>
Comptes à payer et frais courus	325 \$	1 945 \$
Sommes dues à l'État	11 596	10 453
Salaires et vacances à payer	<u>12 975</u>	<u>21 636</u>
	<u>24 896 \$</u>	<u>34 034 \$</u>

7. APPORTS REPORTÉS

	<u>2 0 2 3</u>	<u>2 0 2 2</u>
Fondation Mirella et Lino Saputo - Projet SAVA	102 820 \$	- \$
Ville de Montréal		
Projet Action vigilance aîné - AVA	<u>-</u>	<u>6 500</u>
	<u>102 820 \$</u>	<u>6 500 \$</u>
Variations des apports reportés		
Solde au début de l'exercice	6 500 \$	- \$
Moins montants constatés à titre de produits	(6 500)	-
Plus montants reçus pour l'exercice suivant	<u>102 820</u>	<u>6 500</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>102 820 \$</u>	<u>6 500 \$</u>

8. MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 30 000\$, portant intérêt au taux de 9,20%.

9. ACTIF NET AFFECTÉ

Évolution des projets spéciaux pour lesquels le Conseil d'administration a réservé des sommes:

Plan de développement	7 323 \$
Lac-à-l'épaule	<u>4 873</u>
	<u>12 196 \$</u>

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectations d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

10. RÉGIME DE RETRAITE

L'organisme contribue à un régime de retraite (le RRFS-GCF) à prestations déterminées interentreprises de type salaire carrière. Il s'agit d'un régime de retraite par financement salarial visé par le Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, RLRQ c R-15.1, r7 et dispositions accessoires.

Le régime garantit le versement des rentes promises. La charge pour l'employeur pour ce type de régime se limite à verser les cotisations convenues. Au cours de l'exercice, les cotisations ont été de 4,0% des salaires cotisables pour une charge de retraite de 12 014\$ (2022 - 9 670\$).

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2023.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

